



## AVIS DE DECISION PRISE SUR RE COURS

### Établissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Concerne : La demande de permis unique de classe 2 de VDRT SA, rue Bon Air 36 à 1470 GENAPPE, pour aménager un terrain, construire et exploiter un centre de regroupement, de tri, de pré-traitement (de déchets inertes et de terres excavées) et de valorisation de déchets inertes (centrale à béton) et un centre logistique de camions (zone de lavage, zone de ravitaillement et zone de parking) – plans modificatifs (n° de dossier de première instance : 10017429 et n° de dossier de recours : 10019662).

Projet de catégorie C (projet sans étude d'incidences sur l'environnement).

Localisation : rue de la Machine à 6041 CHARLEROI (Gosselies)

Le Collège communal,

porte à la connaissance de la population que le permis unique sollicité est refusé par décision du Ministre wallon du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux.

Cette décision indique d'une part, que le recours introduit par le demandeur contre la décision des Fonctionnaires technique et délégué prise en date du 20 mars 2025 refusant le permis unique est recevable et d'autre part, que la décision querellée est confirmée.

Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

La décision peut être consultée du **9 janvier 2026 au 28 janvier 2026** à l'Administration communale de Pont-à-Celles – service Cadre de vie place communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES, dans les limites prévues par le Décret du 13 juin 1991 concernant la liberté d'accès des citoyens à l'information relative à l'environnement et ce, durant la période d'affichage, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45, les lundis, mercredis et vendredis de 13h30 à 16h ou sur rendez-vous pris au plus tard 24 h à l'avance auprès du service Cadre de vie (Environnement) au 071/84.90.63 ou via [environnement@pontacelles.be](mailto:environnement@pontacelles.be) en semaine après 16h00.

A Pont-à-Celles, le 6 janvier 2026.

Le Directeur général

G. CUSTERS



Le Bourgmestre

P. KNAEPEN